

Les chauves-souris de Provence

Les chauves-souris, ces étonnants mammifères volants

Les chauves-souris sont d'étonnants animaux aux mœurs nocturnes, encore victimes aujourd'hui d'une mauvaise réputation infondée. Contrairement aux légendes, elles ne rongent pas les câbles ni les isolations des greniers et ne s'accrochent pas dans les cheveux des gens. En Europe, leur guano ne transmet aucune maladie et nos espèces, quasi-exclusivement insectivores, ne se nourrissent pas de sang.

En revanche, ce sont les seuls mammifères à être capable de pratiquer le vol actif. Elles appartiennent à l'ordre des Chiroptères (du grec « chiro » qui veut dire « main », et « ptère » qui signifie « aile ») car les chauves-souris volent littéralement... avec leurs mains ! En effet, l'aile est une main modifiée, dont les doigts allongés sous-tendent une fine membrane élastique : le patagium.



Pipistrelle commune - Jean-Michel Bompar - LPO PACA

Des espèces indicatrices, qui jouent un rôle fondamental pour l'environnement

Leur présence est un véritable indicateur de la bonne santé des écosystèmes, et pour lesquels elles jouent un rôle écologique majeur. Par exemple, une espèce insectivore comme la Pipistrelle commune, présente chez nous, peut consommer près de la moitié de son poids en insectes, en seulement une nuit, ce qui en fait une alliée de taille dans la lutte contre les moustiques et autres insectes ravageurs ! Malheureusement, presque toutes les espèces européennes sont désormais en régression, menacées notamment par la destruction de leurs habitats naturels et de leurs gîtes (souterrains, bâtiments, haies...), les collisions, le dérangement, la pollution ou encore la propagation de maladies.

Protégées et pourtant menacées

Elles sont présentes dans le monde entier, à raison de près de 1400 espèces. On recense 36 espèces sur le territoire de France métropolitaine, parmi lesquelles 19 sont identifiées comme « prioritaires » et font l'objet d'un Plan National d'Actions en faveur de leur conservation. En PACA, 30 de ces 36 espèces sont présentes, dont 15 classées « prioritaires », ce qui en fait une des régions les plus riches en

espèces.

Toutes sont protégées par la loi 1976 (article L.411-1 du Code de l'Environnement et arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection). Il est ainsi strictement interdit de les détruire, de les transporter ou de les commercialiser, ainsi que de détériorer leurs milieux de vie (gîtes, terrains de chasse et corridors de déplacement). D'autres dispositifs européens (Directive Habitats, Convention de Berne, Accord Eurobats) et internationaux (Convention de Bonn, CITES) complètent ces protections réglementaires.

Les chauves-souris de Provence se répartissent en 4 familles :

- **Rhinolophidés** : Reconnaissables à leur nez caractéristique en forme de fer à cheval, surmonté d'un appendice effilé : la lancette. Au repos, ces espèces ont l'habitude de s'envelopper de leurs ailes.
- **Vespertilionidés** : Avec 25 espèces, c'est la famille la plus représentée en Provence. Si les espèces sont assez différentes, toutes ont en commun de posséder un tragus, petite excroissance cartilagineuse située sur le pavillon de l'oreille. Fait étonnant, cette famille comprend à la fois la plus grande espèce européenne, la Grande noctule (46 cm d'envergure pour 60 g) mais aussi la plus petite : la Pipistrelle pygmée (19 cm d'envergure pour 4 g), toutes deux présentes en Provence.
- **Minioptéridés** : Les espèces de cette famille se caractérisent principalement par leurs longues ailes longues effilées, leur tête arrondie, au front bombé et aux oreilles courtes. En Europe, une seule espèce de cette famille est recensée : le Minioptère de Schreibers.
- **Molossidés** : On reconnaît ces espèces à leur allure de bouledogue à l'origine de leur nom, issue de leurs babines tombantes et plissées. Elles possèdent également une longue queue et de grandes oreilles pointant vers l'avant. Une seule espèce de cette famille est présente en Europe : le Molosse de Cestoni.



Grand Rhinolophe - Jean-Michel Bompar - LPO PACA

Que faire si vous avez des chauves-souris chez vous ?

Si une chauve-souris entre dans votre maison, surtout, ne paniquez pas. Si l'animal paraît en bonne santé, laissez vos fenêtres ouvertes et éteignez la lumière, il sortira de lui-même. À l'inverse, si vous découvrez une chauve-souris prostrée ou blessée, ou si vous découvrez une colonie dans votre bâti, contactez l'équipe du GCP - SOS Chauve-souris au 07 81 32 44 16 ou par mail sur sos@gcprovence.org, ou le Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage de la LPO PACA, 04.65.09.02.20 ou par mail à crsfs-paca@lpo.fr.

L'étude des chiroptères sur le territoire de la CASA

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a été désignée comme structure animatrice de 3 sites Natura 2000* terrestres présents sur son territoire : « Préalpes de Grasse », « Rivière et Gorges du Loup » et « Dôme de Biot ». Dans le cadre de cette mission, de multiples cavités de <https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/evoluer-dans-son-environnement/preserver-les-espaces-naturels-et-la-biodiversite/la-biodiversite/les-chauves-souris-de-provence?>

chauve-souris sont régulièrement visitées par la CASA et ses partenaires (le Comité Départemental de Spéléologie et le Groupe Chiroptères de Provence), afin d'assurer un suivi de l'état des populations.

**Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels remarquables qui bénéficient d'une protection au niveau européen. Ces sites sont créés pour préserver la faune et la flore sauvages. Cette protection concerne les espèces « d'intérêt communautaire », rares ou menacées, mais aussi leurs habitats.*